

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 26 OCTOBRE 2023**

*L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 26 octobre à 20 heures,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 octobre 2023 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire*

*Quorum : 13*

*Nombre de conseillers en exercice : 25*

*Nombre de conseillers présents : 14*

*Nombre de votants : 16*

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND (arrivée au point « 2023-102), M. LUGAND, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, Mme DELONGLÉE, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER (arrivé au point « questions diverses »)

**EXCUSÉS** : Mme RUPIN, M. AUBIN, Mme BATTEUR, M. CARRÉ, M. DESMOTS, M. DOUARD, M. LECELLIER (jusqu'au point « questions diverses »), Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

**POUVOIRS** : Mme RUPIN donne pouvoir à M. Thierry RESTIF  
M. DESMOTS donne pouvoir à Mme Annick PÉRON

**SECRÉTAIRE** : M. Denis LE VERGER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR** :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 octobre 2023

**Commande publique**

2023-102 – Rénovation thermique de l'école Edouard Mahé – Attribution des marchés de travaux pour les lots 2-4-5-7 et 8

**Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 09 octobre 2023, il est arrêté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**2023-102 – Commande publique – Rénovation thermique de l'école Edouard Mahé – Attribution des marchés de travaux des lots 2-4-5-7 et 8**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

**Rapport :**

La politique de lutte contre le changement climatique vise la neutralité carbone en 2050. Forte de cet engagement, et pour atteindre les objectifs fixés par le Décret Tertiaire, la municipalité a souhaité procéder à la rénovation de son établissement scolaire afin de parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui passe par celle des consommations d'énergie finale.

La commune a donc pensé une opération globale, cohérente de réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique primaire (élémentaire et maternelle) Edouard Mahé, y compris du restaurant scolaire inclus dans ses locaux.

Par décisions du Maire n°2022.48MP, les missions de maîtrise d'œuvre et d'OPC (Organisation, Pilotage et Coordination) pour ces travaux ont été confiées à Nicolas CHAMBON pour un montant respectif de 79 700€ HT et 8 400€HT.

Conformément à sa mission, Nicolas CHAMBON a réalisé l'étude de projet (dossier PRO).

Par délibération n°2023-30 du 03 avril 2023, l'assemblée a approuvé le dossier PRO relatif aux travaux de rénovation thermique de l'école publique, pour un montant estimatif de 1 761 120€HT soit 2 113 344€ TTC.

Par cette même délibération, l'assemblée a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour ces travaux.

La consultation, publiée dans la presse le 04 juillet 2023 (Médialex) a été lancée via Mégalis le 29 juin 2023 pour une remise des offres le 4 août 2023.

Ce marché est alloté en 13 lots :

- Lot 1 – Gros œuvre - démolition
- Lot 2 – Charpente bois
- Lot 3 – Couverture ardoise
- Lot 4 – Bardage bois – Isolation par l'extérieur
- Lot 5 – Ravalement
- Lot 6 – Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 7 – Menuiseries intérieures
- Lot 8 – Cloisons sèches – Isolation – Plafonds suspendus
- Lot 9 – Revêtement de sols
- Lot 10 – Peinture
- Lot 11 – Ventilation – Plomberie – Chauffage
- Lot 12 – Electricité
- Lot 13 – Désamiantage des couvertures

Et 17 offres ont été remises via la plate-forme Mégalis.

Trois lots n'ont pas reçu d'offres. Le conseil municipal, réuni le 11/09/2023, après avis de la commission d'appel d'offres, a déclaré sans suite pour infructuosité les lots 4-5 et 7 du marché de rénovation thermique de l'école publique Edouard Mahé, compte tenu de l'absence d'offres reçues. Il a par la même délibération relancé une consultation par un appel d'offres ouvert en marché à procédure adaptée. Les offres liées à cette seconde consultation ont été remises pour le 04 octobre 2023.

Par délibération du 09 octobre 2023, l'assemblée a attribué les lots aux entreprises mieux disantes pour les lots 1-3-6-9-10-11-12 et 13 et a demandé à M. le Maire d'engager des négociations pour le lot n°2.

L'analyse du lot n°8 était toujours en cours.

Les offres reçues pour les lots 4-5 et 7 ont été classées selon les critères pondérés et énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique : 40 points
- Prix des prestations : 60 points

Les sous-critères d'analyse de la valeur technique fixés dans le règlement de consultation (RC) sont les suivants :

- |  |            |
|--|------------|
| • Méthodologie et moyen :  | 10 points  |
| - Méthodologie d'exécution envisagée pour le chantier                    | 4 points   |
| - Moyens humains affectés au chantier                                    | 3 points   |
| - Moyens matériels affectés au chantier                                  | 3 points   |
| • Principales mesures prévues pour assurer :                             | 15 points  |
| - Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité correspondant au chantier | 7.5 points |
| - Moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances                         | 7.5 points |
| • Planning des ouvrages :  | 15 points  |

Il est précisé dans le règlement de consultation que le mémoire technique est essentiellement jugé sur la base de ces critères.

Nicolas Chambon, maître d'œuvre de l'opération, et son équipe, ont présenté un rapport aux élus selon ces critères, le 18 octobre 2023.

A la lecture de ce rapport du maître d'œuvre, les élus municipaux proposent à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer le contrat avec les entreprises proposant les offres les mieux-disantes qui lui ont été présentées.

**Ceci exposé,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-21

**Vu** le code de la commande publique, et notamment les articles L 2123-1 et R2123-1 relatifs aux marchés à procédure adaptée,

**Vu** la délibération n°2023-30 du 4 avril 2023, approuvant le dossier PRO relatif à la rénovation thermique de l'école publique Edouard Mahé et autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres,

**Considérant** que la consultation s'est déroulée du 04 juillet 2023 au 04 août 2023 à 12h00, avec une publication de l'avis d'appel public à concurrence :

- Au journal d'annonces légales (JAL Ouest France)
- Sur le profil acheteur de la commune de Retiers : Mégalis Bretagne

**Vu** la délibération du 09 octobre 2023 attribuant les lots aux entreprises mieux disantes pour les lots 1-3-6-9-10-11-12 et 13

**Considérant** l'absence d'offres reçues dans les délais impartis pour les lots n°4, 5 et 7, la délibération du conseil municipal en date du 11 septembre 2023 déclarant sans suite pour infructuosité ces lots 4-5 et 7 du marché de rénovation thermique de l'école publique Edouard Mahé, et la relance de la consultation le 25 septembre 2023,

**Considérant** les offres reçues suite à cette seconde publicité et l'analyse qui en a été faite,

**Considérant** les négociations intervenues pour le lot n°2

**Considérant** l'analyse intervenue du lot n°8,

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité :**

☞ **Décide de retenir** les entreprises mieux disantes, proposant les offres les plus économiquement avantageuses suivantes :

- Lot 2 – Charpente bois– LIMEUL – 55 rue de la Boisinière 35530 SERVON SUR VILAINE
- Lot 4 – Bardage Bois - Isolation par l'extérieur - LIMEUL – 55 rue de la Boisinière 35530 SERVON SUR VILAINE
- Lot 5 – Ravalement – LEMOINE PEINTURE – 52 rue Auguste Pavie 35240 RETIERS

Lot 7 – Menuiseries intérieures – SARL Menuiseries BERRÉE– ZA Bd Jacques Cartier 35160 MONTFORT/MEU

Lot 8 – Cloisons sèches – Isolation – Plafonds suspendus – SIMEBAT – 5 rue de l’Epine – 35230 ORGÈRES

☞ Précise que les entreprises nommées ci-dessus sont retenues pour les montants détaillés dans le tableau joint

Lot	Entreprise	Montant total € H.T.	Montant total € TTC
2 – Charpente Bois	LIMEUL 55 rue de la Boisinière 35530 SERVON SUR VILAINE	126 753,42	152 104,10
4 – Bardage bois - Isolation	LIMEUL 55 rue de la Boisinière 35530 SERVON SUR VILAINE	354 246,58	425 095,90
5 – Ravalement	LEMOINE PEINTURE 52 rue Auguste Pavie 35240 RETIERS	58 858,80	70 630,56
7 – Menuiseries intérieures	SARL Menuiseries BERRÉE ZA Bd Jacques Cartier 35160 MONTFORT/MEU	14 222,06	17 066,47
8 – Cloisons sèches – Isolation Plafonds suspendus	SIMEBAT 5 rue de l’Epine 35230 ORGÈRES	298 149,15	357 778,98

☞ Précise que le montant total du marché de rénovation énergétique et thermique de l’école Edouard Mahé pour les 13 lots s’élève à 1 887 232,09 € HT soit 2 264 678,51 € TTC

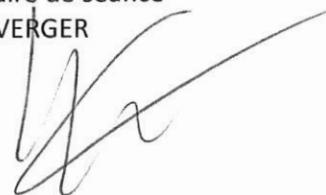
☞ Charge M. le Maire ou son représentant à signer tout document pour l’exécution de cette délibération.

**P.J. en annexe : Tableau détaillé d’attribution du marché M2023-004  
Rapport d’analyse des offres**

Le Maire  
Thierry RESTIF



Le secrétaire de séance  
Denis LE VERGER



**Débats :**

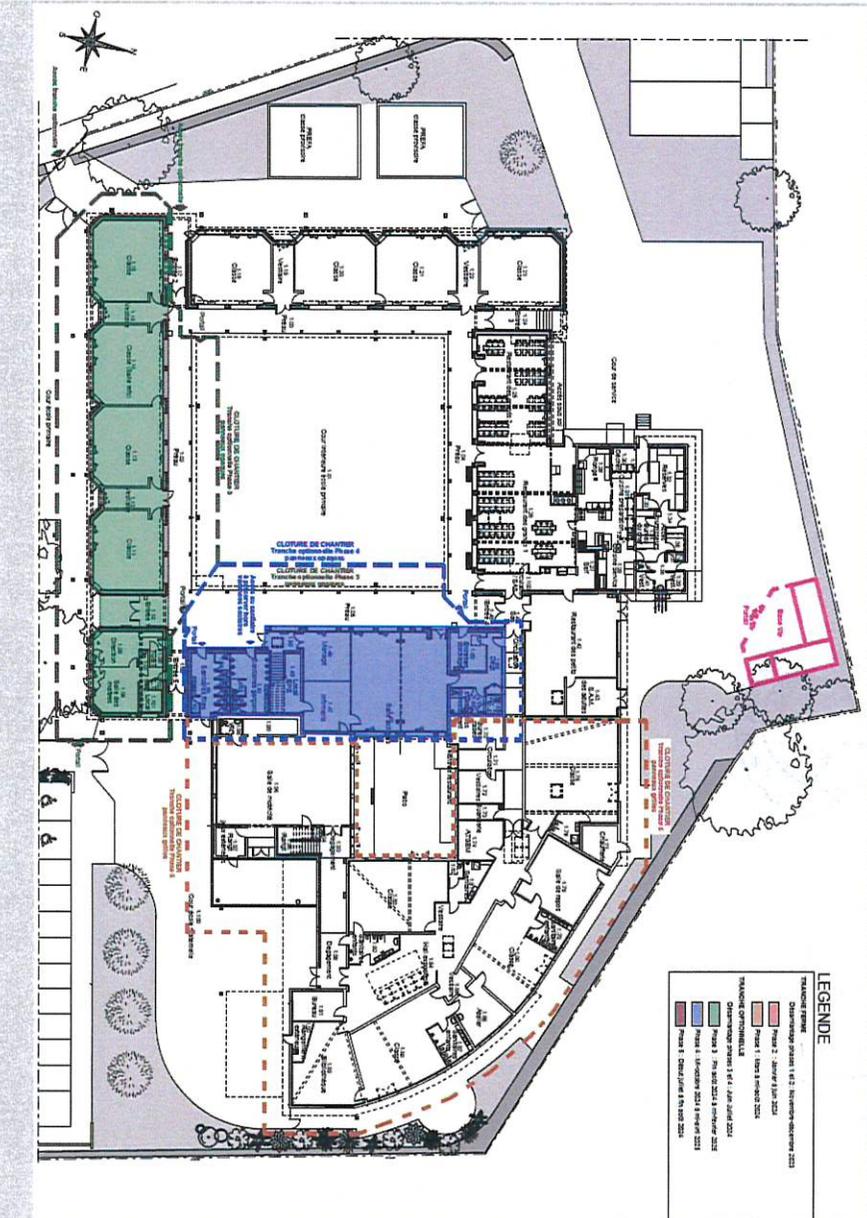
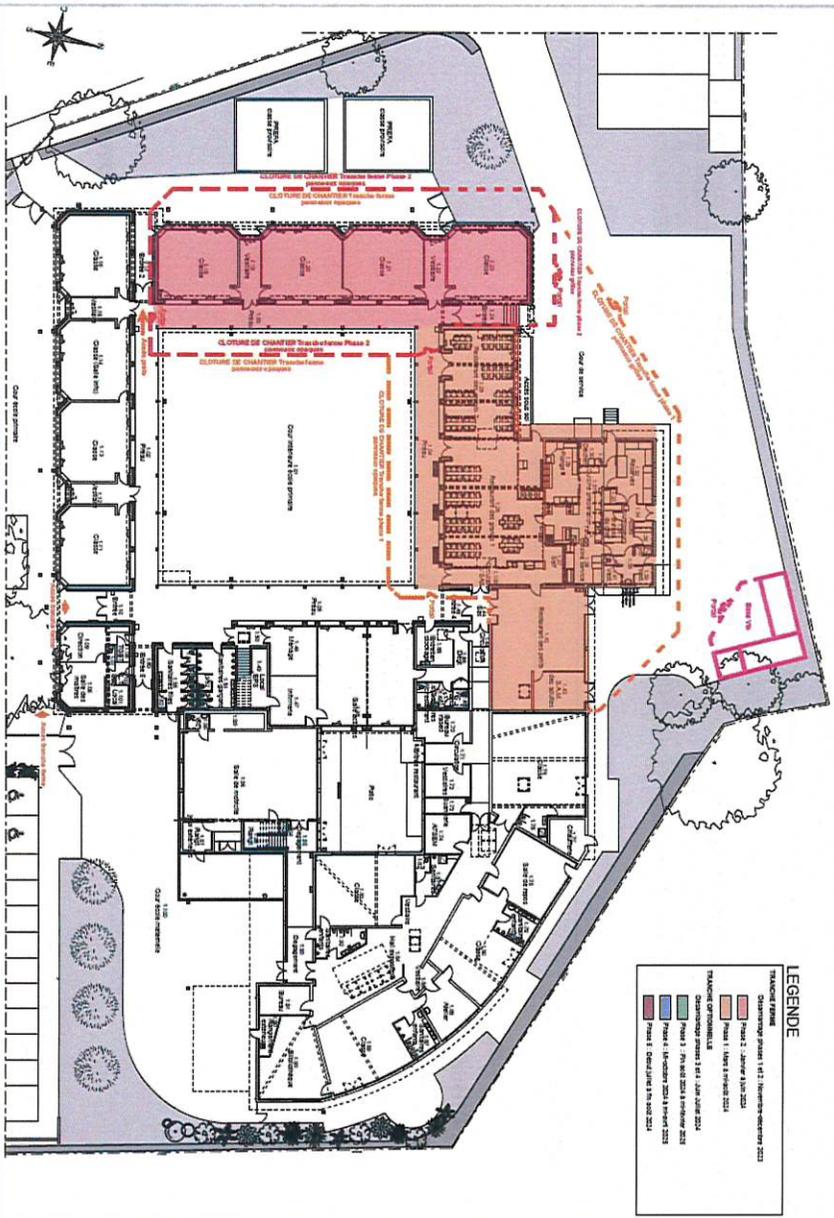
M. le Maire précise que plusieurs lots n’ont reçu qu’une seule offre.

Le démarrage du chantier est confirmé aux vacances de Noël, pour la partie « plan de retrait » et « désamiantage ».

Les travaux ont été prévus en site occupé.

La fin des travaux est envisagée au printemps 2025.

M. le Maire, Mme RUPIN et M. BLANDIN suivront les travaux.



M. GUIBERT demande si l'aménagement extérieur est compris dans le coût des travaux. M. le Maire répond que la végétalisation de la cour ne fait pas partie de ce projet, mais que l'objectif est bien d'y travailler dans les prochaines années ; certains travaux pourront être réalisés en régie.

Le point difficile aujourd'hui est la concertation avec les enseignants.

M. le Maire précise que la SEM Énerg'iv 35 pourrait porter l'investissement photovoltaïque de ce projet, même si la surface concernée est assez limitée du fait de l'ombrage sur la façade sud.

#### Questions diverses

➤ Agenda :

- Commission Finances : 09/11/2023 à 20h30
- Commission Urbanisme : 18/11/2023 de 10h à 12h
- Conseils municipaux : 20/11/2023 à 20h30  
18/12/2023 à 20h
- Vœux élus-agents : 14/12/2023 à 19h
- Vœux à la population : 05/01/2024 à 20h

Fait à Retiers le 21 novembre 2023

Le Maire  
Thierry RESTIF



Le secrétaire de séance  
Denis LE VERGER

